Frère Ismaël – Pourquoi j'ai quitté l'islam (vidéo n°1)

Bonjour! La paix soit avec vous! Assalamu alaikum! Mon nom est Frère Ismaël! J'ai été musulman durant 16 ans, mais ces dernières années, des problèmes récurrents m'ont forcé à remettre en question ma foi musulmane. **Et récemment, j'ai finalement décidé de quitter l'islam**. Dans cette vidéo, j'expliquerai pourquoi.

Je ne pense pas qu'il soit juste, de la part des musulmans, de me considérer comme un traître ou un capitulard, dans la mesure où j'ai fait de mon mieux pendant des années pour rester fidèle et loyal à l'islam. Je n'ai pas joué avec l'islam et j'ai pris ma foi islamique très au sérieux. Et quand je trouvais un enseignement difficile, problématique ou sujet à controverse, je m'appliquais à faire des recherches pour résoudre le problème pour moi-même et pour mes coreligionnaires.

Je n'étais certainement pas parfait, mais je crois que peu de gens remettraient en question ma sincérité envers Allah, Muhammad, et l'islam. Donc je vous assure que j'étais dévoué à cette religion appelée islam.

A présent permettez-moi de parler du titre de cette vidéo: pourquoi j'ai quitté l'islam. Pour répondre à cette question, je me base sur le Coran, Muhammad, et leurs enseignements et valeurs morales et comportement.

Voyez-vous, ces dernières années, je ne me sentais plus capable de défendre le Coran et spécialement la moralité et le comportement de Muhammad. Dans le passé, j'ai fait de mon mieux pour défendre l'islam, et en particulier pour défendre Muhammad des accusations dont il est l'objet.

J'ai fait de mon mieux pour aimer Muhammad, et je peux prouver que je l'ai défendu à de nombreuses reprises. Par exemple, j'ai réalisé des vidéos comme "Muhammad était-il miséricordieux?", où j'ai essayé de fournir des exemples de ses vertus, et ma vidéo "Qui sont ceux qui haïssent l'islam ?", où j'ai essayé de réfuter et de dénoncer les critiques anti islam. J'ai fait encore beaucoup d'autres vidéos dans lesquelles j'ai défendu l'islam et Muhammad. La plupart du temps, j'ai réussi à défendre Muhammad contre ceux qui l'attaquaient, parce que j'ai reçu une instruction islamique solide et que j'ai étudié l'apologétique islamique pendant des années.

Cependant, tandis que je défendais l'islam, j'avais remarqué que beaucoup de critiques étaient vraies, en réalité, et fondées sur des sources islamiques anciennes authentiques, et je me suis trouvé incapable de leur apporter une réponse pertinente et honnête.

Dans les prochaines vidéos, je partagerai avec vous un grand nombre de ces accusations contre le Coran et contre Muhammad, que je ne pouvais plus défendre. Mais pour rester bref, dans cette vidéo, je ne vous en donnerai qu'un exemple, sur le thème de l'impudicité.

Aussi choquant que cela puisse paraître, le Coran et Muhammad enseignent tous les deux qu'il est permis, "halal", de faire prisonnières et de violer des femmes captives de guerre, même si ces femmes sont mariées et que leurs maris non musulmans sont toujours en vie.

Examinons donc les sources islamiques pour voir ce qu'elles en disent. Le Coran, au chapitre 4 versets 22 et 23, informe les hommes musulmans des catégories de femmes qu'ils ne peuvent épouser. Mais au verset 24, nous lisons :

"Sont aussi interdites les femmes déjà mariées, excepté les femmes que possède votre main droite."

Nous voyons donc ici dans le Coran une exception, un exemple dans lequel il est permis, "halal", à un homme d'épouser une femme qui a déjà un mari.

Mais qui sont ces femmes décrites comme étant possédées par votre main droite ? Pour répondre, voyons ce qu'en dit le plus célèbre commentateur du coran, Ibn Kathir, qui en commentant le chapitre 4 verset 24 du coran, a dit ce qui suit: Allah a dit :

"Vous sont également interdites les femmes déjà mariées, excepté celles que votre main droite possède".

Le verset signifie que le mariage avec des femmes déjà mariées vous est prohibé sauf celles que votre main droite possède. Ce qui veut dire excepté les captives de guerre, qui vous sont licites, après vous être assurés qu'elles ne sont pas enceintes.

L'imam Ahmad a rapporté qu'Abu Said al Khudri a dit: "Nous avons captué des femmes à Awtas et elles avaient des maris. Nous détestions avoir des relations sexuelles avec elles car elles étaient mariées. Nous avons interrogés le prophète et ce verset a été révélé: "Sont aussi interdites les femmes déjà mariées, excepté les femmes que possède votre main droite."

Ceci est recueilli par al Tirmidhi, Al Nasa'i, Ibn Jarir et Mouslim dans son Sahih.

Maintenant, à ce stade, peut-être que vous êtes dans un état de choc. Vous vous dites même peut-être que c'est impossible, que le glorieux Coran et que le noble prophète Muhammad n'enseigneraient jamais une telle immoralité en matière sexuelle.

Ou bien, vous pensez peut-être qu'il doit y avoir une autre interprétation plus positive du verset 24 du chapitre 4 du Coran. Ou bien, vous êtes peut-être même en train d'essayer de vous convaincre que le grand savant et plus célèbre commentateur du Coran Ibn Kathir a tout faux et qu'il n'a aucune idée de ce dont il parle.

Mes frères, mes soeurs, j'aimerais que tout cela soit vrai, mais malheureusement, plus nous approfondissons notre enquête et plus les choses empirent.

Par exemple, nous lisons dans le hadith suivant, dans Sunan Abi Daoud tome 2, hadith 2155 : "Abu Said al Khudri a raconté que le messager d'Allah, c'est-à-dire Muhammad, envoya une expédition militaire à Awtas, le jour de Hunain, et ils rencontrèrent leur ennemi, le combattirent et le vainquirent. Ils firent des captives mais certains compagnons du prophète furent réticents ou gênés à l'idée d'avoir des relations, sous-entendu "sexuelles", avec elles, sous-entendu "les captives", à cause de leurs maris païens.

Alors, Allah révéla le verset coranique : "Vous sont également interdites les femmes déjà mariées, excepté celles que votre main droite possède". C'est encore une fois le verset 24 du chapitre 4 du Coran, comme nous l'avons dit.

[citation en arabe]

Cela signifie que cela leur est permis quand la période d'attente est respectée. Et ceci est un hadith sahih (authentique) mes frères et sœurs.

Donc ce hadith nous informe que les soldats musulmans avaient un problème: ils voulaient avoir des relations sexuelles avec les captives de guerre mais ces femmes étaient déjà mariées et elles avaient des époux toujours en vie.

Alors Muhammad a ensuite réclamé une révélation de la part d'Allah qui indiquerait à l'homme musulman d'attendre une période de temps pour s'assurer que les captives ne sont pas enceintes et à la suite de cette période d'attente ces hommes musulmans seraient autorisés à avoir des relations sexuelles avec ces femmes mariées.

Maintenant posez-vous cette question, comment vous sentiriez vous si votre femme ou n'importe quelle femme de votre famille était capturée par des guerriers ennemis et contrainte d'être divorcée de son mari, puis forcée de se marier à l'un de ces ennemis et obligée de coucher avec cet ennemi qu'elle a manifestement détesté et tout cela se passe alors que son mari est vivant

Pensez-vous que votre femme, votre soeur, votre fille ou votre mère accepteraient qu'on leur impose tout cela dans l'humiliation?

Aucune personne équilibrée ne pourrait défendre le Coran et Muhammad sur cette problématique. Ce n'est rien de plus que de la légalisation du viol de femmes mariées et je ne peux pas croire que cela provient de Dieu. Par conséquent j'ai rejeté le Coran et Muhammad sur cette question.

Maintenant vous avez une idée de ce pourquoi j'ai quitté l'islam et dans les prochaines vidéos j'espère partager plus de raisons avec vous parce qu'elles sont nombreuses.

Merci d'avoir suivi ma vidéo et que Dieu vous bénisse tous vous et moi. Amen.

Frère Ismaël – le viol de Safiya par Muhammad (vidéo n°2)

Chers musulmans, s'il vous plait, comprenez qu'ici je n'attaque PAS Muhammad ou les musulmans. Dans cette vidéo, je vais simplement citer des sources islamiques et puis soumettre quelques brèves questions afin que vous puissiez en faire une réflexion et par la suite répondre.

Dans ma vidéo précédente, intitulée "Pourquoi j'ai quitté l'Islam", j'ai donné un exemple des enseignements sexuels choquants et immoraux du Coran et de Muhammad. J'ai montré que les sources islamiques ont permis aux soldats musulmans de capturer des femmes non-musulmanes en temps de guerre. Ces femmes étaient déjà mariées et leurs maris non-musulmans étaient encore en vie. Les soldats musulmans désiraient avoir des rapports sexuels avec ces femmes. Alors le Coran et Muhammad ont permis à ces soldats de combler leurs désirs en forçant ces femmes, mariées, vulnérables et en captivité, à divorcer. Que fut le résultat final de tels divorces illégaux ? Et bien, les soldats musulmans reçurent le feu vert pour épouser ces femmes et avoir des rapports sexuels avec elles.

Maintenant que nous savons ce que Muhammad a enseigné et permis à ses soldats de faire aux femmes captives mariées, voyons ce qu'il a lui-même a fait à de telles femmes dans des situations similaires. Regardons les sources islamiques et parlons du mariage de Muhammad avec une femme captive juive qu'il avait acheté par le commerce d'esclaves

Elle s'appelait Safiya et elle était déjà mariée à un Juif nommé Kinana. Nous verrons que l'une des raisons pour lesquelles Muhammad épousa Safiya était qu'elle était extrêmement attirante sexuellement. De plus, certains textes racontent qu'elle était la fille d'un important chef tribal juif.

Dans Sahih Bukhari, vol. 3, hadith n°2235 raconté par Anas Ibn Malik,

« Le prophète alla à Khaibar et lorsqu'Allah le fit victorieux et qu'il conquit la ville en brisant les défenses de l'ennemi, la beauté de Safiya lui fut mentionnée. Et son mari fut tué lorsqu'elle était encore une jeune mariée. Le messager d'Allah la choisit pour lui-même. »

Maintenant, vous vous demandez peut-être comment le mari de Safiya fut tué. Et bien, aussi grotesque et choquant que cela puisse paraître, Muhammad fit brutalement torturer son mari Kinana par le feu, puis il fut décapité. Muhammad épousa Safiya peu de temps après.

Ainsi, pour ajouter l'insulte à la blessure, Muhammad non seulement prit la vie de cet homme et sa femme, mais il s'empara aussi de ses richesses comme nous pouvons le lire dans le livre Sirat Rassul Allah ou la biographie du Messager d'Allah", aux pages 514-515, en commençant à lire tout en bas :

« Lorsque l'Envoyé d'Allah conquit Al Qamus le fort d'ibn Abu al-Huqayq, Safiya, qui est la fille de Houyay ibn Akhtab, fut amené à lui avec une autre femme. **Bilal, qui les lui conduisit les fit passer au milieu des Juifs qui avaient été massacrés**. Quand celle qui était avec Safiya

les vit, elle cria et frappa son visage et se jeta de la poussière sur sa tête. Lorsque l'Envoyé d'Allah la vit faire ainsi, il dit : "Eloigne de moi cette diablesse". Il ordonna d'approcher Safiya et il jeta son manteau sur elle. Alors les musulmans surent que l'Envoyé d'Allah l'avait choisie pour lui-même.

Si vous lisez quelques lignes plus bas, il est dit à propos de Safiya : « Elle était la femme de Kinana Ibn al Rabi' ibn Abu al-Huqayq ».

Continuons maintenant à lire la suite de l'affaire de Khaibar. Kinana ibn al Rabi', qui avait la garde du trésor des Bani Nadir, fut conduit auprès de l'Envoyé d'Allah qui l'interrogea à ce sujet. Il nia savoir où était le trésor. Un Juif s'approcha de l'Envoyé d'Allah et lui dit qu'il avait vu Kinana fréquenter une certaine ruine tous les matins

Quand l'Envoyé d'Allah dit à Kinana : "Sais-tu que si nous découvrons que tu l'as, je te tuerais", il dit "oui". L'Envoyé d'Allah ordonna de fouiller la ruine, et une partie du trésor fut trouvé. Quand il l'interrogea sur le reste, Kinana refusa de le révéler.

Alors, l'Envoyé d'Allah ordonna de le « **torturer jusqu'à ce qu'il sorte ce qu'il cache** ». Il alluma alors un feu avec du silex et de l'acier sur sa poitrine, jusqu'à ce qu'il fut sur le point de mourir. Alors l'Envoyé le livra à Muhammad ibn Maslimah qui le décapita pour venger son frère Mahmoud.

Vous venez de lire à la page 515 de la biographie que Kinana était aussi connu sous le nom de Ibn Abul Huqayq.

Donc en lisant le hadith suivant nous pouvons récolter quelques détails importants et cela se vérifie effectivement que Muhammad a tué Kinana.

Dans Sunan Abu Dawud, vol. 3, hadith n°3006, nous lisons ce qui suit, à trois-quarts de la page: Nous lisons : "ibn abi al Huqayq a été exécuté et sa femme et ses enfants furent pris comme captifs"

Selon la page web sunnah.com ce même hadith est classé comme étant authentique ou bon (hasan), d'après le savant du hadith Al Albani.

Maintenant comme je l'ai mentionné Muhammad a marié Safiya peu de temps après qu'il ait exécuté son mari. Mais si vous n'êtes pas déjà dégouté, c'est même encore plus choquant de trouver que Muhammad était aussi responsable de l'exécution de son père et de son frère!

Nous lisons dans "L'Histoire de Tabari, vol. 39, p. 185 (citation):

« Pendant que le prophète couchait avec Safiya, Abu Ayyub a veillé toute la nuit près de l'entrée. Quand il aperçut le prophète au matin il dit "allahu akbar". Il avait une épée avec lui, il dit au prophète: Ô Messager d'Allah, cette jeune femme venait d'être mariée, et tu as tué

son père, son frère et son mari, je n'avais pas confiance en elle, je craignais pour toi. Le prophète ria et a dit : bien ! »

Donc il semble que même les compagnons de Muhammad se questionnaient au sujet du mariage et ils craignaient pour lui et sa sécurité

Aucune femme équilibrée dans son esprit ne peut aimer un homme qui est le responsable de l'exécution des membres de sa propre famille. En fait, il y a un récit qui affirme que Safiya détestait Muhammad. Dans un livre intitulé «Dala'il al Nubuwwah par l'Imam al Bayhaqi vol. 4 page 230, on lit :

[citation en arabe]

Ce qui signifie que Safiya a dit: Je haïssais le messager d'Allah plus que quiconque - il avait tué mon mari et mon père, et ne cessait de chercher des excuses.

En plus de cela nous savons que Muhammad a acheté Safiya d'un homme appelé Dihya qui avait déjà pris Safiya comme sa propre captive. Nous lisons dans Sunan Ibn Mahaj vol.3, hadith n° 2272: (citation en arabe)

Cependant Muhammad l'a achetée via le marché d'esclaves.

C'est rapporté par Anas que le prophète a acheté Safiya contre sept esclaves et ce hadith est sahih ou authentique

Un des narrateurs Abdur Rahman a dit "de Dihya al Kalbi"

Maintenant après la lecture de cette histoire de Muhammad et Safiya dans la biographie et à l'appui d'authentiques récits qui valident cette histoire, laissez-moi poser une question à ceux qui sont musulmans ou qui envisagent de se convertir à l'islam. Quel est votre ressenti à propos du comportement de Muhammad ? Pensez-vous honnêtement qu'une femme à qui on a tué le mari, le frère et le père en quelques jours, serait volontaire ou choisirait de se marier et d'avoir des relations sexuelles avec ce même homme qui était responsable du meurtre des membres de sa famille.

Je vous demande d'y réfléchir et d'être honnête avec vous-même Merci d'avoir regardé ma vidéo, peace!

Frère Ismaël – la torture par le feu dans l'islam (vidéo n°3)

Bonjour! L'islam interdit-il la torture par le feu? Nous savons tous que les combattants de l'Etat islamique ont brûlé vivant un pilote musulman jordanien; et à une autre occasion, ils ont brûlé vif un groupe de musulmans chiites. Le chef de l'État islamique Abu Bakr al-Baghdadi connaît l'islam parce qu'il a un doctorat en études islamiques. Si l'islam interdit de brûler les gens, pourquoi ses soldats le font-ils?

Eh bien, le Coran leur a fourni une justification pour cette action. Voyez-vous, dans leur raisonnement le pilote a mené des missions de bombardement contre l'Etat islamique. En le brulant vif, ils lui ont donc donné une punition équivalente aux bombardements puisque le Coran chapitre 16 verset 126 dit: « Et si vous punissez, infligez une punition égale au tort qu'il vous a fait. »

Dans ma dernière vidéo intitulée « prier à la mosquée », j'ai fait référence à une source islamique qui disait que Muhammad brûlait ou avait l'intention de brûler les Musulmans qui ne priaient pas en congrégation à la mosquée. Et comme nous l'avons constaté dernièrement aux infos, cette affirmation de Muhammad a eu une mauvaise influence sur des Musulmans.

Certains Musulmans ont répondu à ma vidéo en affirmant que Muhammad ne voulait pas littéralement brûler ces gens, mais qu'il utilisait seulement une hyperbole. Pour vérifier cette affirmation, nous avons besoin de découvrir si Muhammad a réellement brulé des gens. Y a-t-il vraiment un lien entre Muhammad et l'État islamique en ce qui concerne cette pratique barbare ? Voyons ce que disent les sources islamiques. Alors, si vous êtes Musulman, vous allez probablement penser que je citerais des extraits de la Sirat Rassul Allah, une des premières biographies de Muhammad, nous informant, à la page 515, que Muhammad a torturé un juif nommé Kinana en le brulant.

Non, je vais me référer à un autre récit, qui raconte un acte de Muhammad particulièrement cruel et brutal, qui est la torture et le meurtre de huit hommes.

Dans Sahih al-Bukhari vol. 4 hadith n°3018, nous lisons:

« Un groupe de huit hommes de la tribu d'Ukl est venu au Prophète et ils ont trouvé le climat de Médine inapproprié pour eux. Alors, ils dirent: « O Apôtre d'Allah, donnez-nous du lait ». L'apôtre d'Allah a dit: « Je vous recommande de vous joindre au troupeau de chameaux. » Alors ils allèrent boire l'urine et le lait des chameaux jusqu'à ce qu'ils deviennent sains et gras. Puis ils tuèrent le berger et chassèrent les chameaux, et ils devinrent des infidèles après avoir embrassé l'islam. Quand le Prophète fut informé, il envoya quelques hommes à leur poursuite, et avant que le soleil ne se lève, ils furent arrêtés et amenés, et **il ordonna que leurs mains et leurs pieds soient coupés. Puis il a ordonné d'apporter des clous qui ont été chauffés pour les passer sur leurs yeux.** Puis ils ont été laissés dans al-Harra (c.-à-dire une terre rocheuse à Médine). Ils ont demandé de l'eau, et personne ne leur a fourni d'eau jusqu'à ce qu'ils soient morts. »

Après avoir lu ce récit, je demande aux musulmans s'ils y voient une hyperbole.

Non, car vous avez vu que Muhammad a littéralement brûlé les yeux de ces hommes avec des clous brûlants. Muhammad aurait pu choisir d'exiler ces hommes plutôt que de les torturer,

car le Coran, chapitre 5 verset 33, dit que pour punir un criminel, l'exiler est une option possible. Mais Muhammad a choisi le plus brutal des châtiments possibles: la torture et le feu.

Nous le voyons ici, les Musulmans sont forcés d'admettre que Muhammad a réellement brûlé des gens. Alors, comment peuvent-ils prétendre qu'il est interdit de brûler des gens en Islam? Eh bien, apparemment, Muhammad aurait par la suite changé d'avis et interdit cette pratique barbare

Nous lisons dans Sahih al-Bukhari vol. 4 numéro 3016 :

Abu Hurayra dit: Le Messager d'Allah nous envoya dans une expédition et nous dit: « Si vous trouvez un tel et un tel, brûlez-les avec du feu! » Mais au moment de notre départ, il nous dit: « Je vous ai donné l'ordre de brûler un tel et un tel, mais il n'y a qu'Allah qui châtie par le feu. Cependant, si vous les trouvez, tuez-les! »

Maintenant que nous savons que Muhammad a à la fois ordonné et interdit cette pratique de brûler des gens, comment allons-nous résoudre cette apparente contradiction, pour parvenir à une compréhension plus complète et moins conflictuelle du problème?

Eh bien, à mon avis, nous devons nous tourner vers les plus proches compagnons de Muhammad. Mieux encore, tournons-nous vers les plus proches compagnons qui font autorité. Nous devons le faire pour deux raisons.

Premièrement, ce sont eux qui connaissaient le mieux les enseignements de Muhammad et deuxièmement, ils devinrent les leaders de l'Islam après la mort de Muhammad.

Je pourrais maintenant citer l'histoire de Tabari vol.10, qui nous parle de Abu Bakr, le très proche ami et beau-père de Muhammad; et qui était surtout le premier calife bien guidé de l'islam. A la Page 57, Abu Bakr menace de mettre le feu à des personnes. Et aux pages 80 et 81 il brûle effectivement quelqu'un.

Néanmoins, je vais me concentrer sur un autre récit. Il s'agit d'Ali, le cousin et gendre de Muhammad et surtout le quatrième calife de l'Islam. Cet évènement est important car il a lieu après la mort de Muhammad.

Dans Sahih al-Bukhari vol. 9 hadith n° 6922, nous lisons :

D'après Ikrima, comme on emmena à Ali des Zanadiqa (hérétiques), il les fit brûler. Informé de cela, Ibn Abbas dit: "Si c'était moi je ne les aurais pas fait brûler, car le Messager d'Allah a interdit cela: Ne châtiez pas avec le châtiment d'Allah!, mais je les aurais tués de toute façon, car le prophète a dit: « Celui qui change sa religion, tuez-le! »

Ceci est intéressant, car les musulmans soi-disant modérés qui utilisent ce récit pour prétendre que l'Islam interdit de brûler des gens semblent ignorer le fait que ce même récit ordonne le meurtre des apostats.

Certains musulmans ont prétendu que dans ce hadith, le narrateur Ikrima n'est pas fiable. Je vais donc réfuter cela en me référant au livre de Muhammad A'zami « Studies in early Hadīth literature ». Aux pages 66 et 67, nous voyons au point n°23 que Ikrima était un commentateur

du Coran très réputé, de nombreux érudits du Yémen et d'ailleurs reprenaient ses récits. On pouvait même être réprimandé si l'on n'écrivait pas les récits de hadith de Ikrima.

Donc, historiquement, beaucoup l'ont considéré comme un narrateur fiable.

A présent, pour comprendre le contexte dans lequel Ali a utilisé le feu, nous nous tournons vers la biographie d'Ali. A la page 321, vers le bas, nous trouvons que le fameux savant du hadith ibn Hajar « a commenté sur ce hadith et a cité quelques récits au sujet des personnes qui ont été brûlées, où il est dit que ces personnes étaient des idolâtres ; certains récits indiquent qu'il s'agit de personnes ayant apostasié de l'islam. »

La page suivante dit:

« Puis il cita le reste du récit, dans lequel il est dit que Ali leur a demandé de se repentir à trois reprises, mais qu'ils ne l'ont pas fait, il les a donc brûlés dans des fossés que l'on avait creusés pour eux. Ibn Hajar a dit: « C'est une chaîne de narration fiable. »

Et cette exégèse du sahih al-Bukhari est de Fath al Bari, vol. 12, page 270.

Ali a donc jeté ces gens dans le feu où ils ont péri brûler. Ces personnes étaient vivantes lorsqu'elles ont pris feu. Il ne s'agissait pas de brûler des cadavres, comme certains Musulmans le prétendent. D'ailleurs, écoutons d'autres explications de ce hadith.

Ali a été informé qu'un groupe de personnes l'attendait à l'extérieur de la mosquée et que ces personnes affirmaient qu'Ali était un dieu. Il alla les trouver en leurs disant, malheur à vous ! Je suis un esclave comme vous, je me nourris comme vous nourrissez, je bois comme vous buvez. Si j'obéis à Allah, il me récompense selon sa volonté et si je désobéis à Allah, je crains qu'il me punisse selon sa volonté. Craignez donc Allah et abandonnez votre croyance.

Mais ces gens refusèrent. Ali les invita alors à entrer, mais même alors, ils refusèrent d'abandonner leur croyance en son caractère divin.

Donc la troisième fois il dit, si vous dites encore une fois ce que vous avez dit, je vous tuerai de la façon la plus douloureuse qui soit. **Mais ils refusèrent et Ali ordonna donc de creuser un fossé et d'allumer un feu dedans.** Puis Ali dit: je vais vous y jeter si vous ne vous détournez pas de votre croyance. Mais ils refusèrent et **Ali les jeta dans le feu**.

Et encore une fois, il s'agit d'un récit authentique puisque ibn Hajar a dit: « et cette chaîne de narration est fiable ou Hassan »

Je voudrais ici faire quelques remarques importantes.

Premièrement: selon un récit authentique, Ali a bien brûlé des gens.

Deuxièmement: Ali était très proche de Muhammad et il est fort peu probable qu'il ait pu être à ce point ignorant des commandements de Muhammad concernant une question aussi grave que celle de brûler des gens. Troisièmement: Bien que Ibn Abbas ait dit qu'à la place d'Ali, il n'aurait pas brûlé ces gens, il n'a pas affirmé directement que Ali avait tort; il a seulement indiqué que selon ce qu'il comprenait, l'instruction de Muhammad n'était pas de les brûler mais simplement de les tuer. Quatrièmement: les Musulmans aiment faire remarquer que dans une version du récit, Ali reconnaît qu'Ibn Abbas dit la vérité.

C'est exact, mais cela ne veut pas dire qu'Ali a admis avoir eu tort de brûler ces gens. Cela peut vouloir dire qu'il admettait seulement qu'Ibn Abbas disait la vérité en exprimant son opinion ou sa compréhension des choses. En fait, pour enlever tous les doutes, dans une autre version de ce hadith, Ali semble être en désaccord avec ibn Abbas.

Dans les Sunan Abu Dawood vol. 5 numéro 4351 nous lisons:

D'après Ikrima, Ali avait brûlé des gens qui avaient apostasié de l'Islam. Des nouvelles de cela parvinrent à Ibn Abbas et il dit: « Je ne les aurait pas brûlés dans par le feu, car le Messager d'Allah a dit: « Ne châtiez pas avec le châtiment d'Allah. » Je les aurais exécutés conformément aux paroles du Messager d'Allah, car le Messager d'Allah a dit: « Celui qui change sa religion, tuez-le. » Des nouvelles de cela parvinrent à Ali et il dit: « Malheur à Ibn Abbas! »

Et ce hadith est sahih ou authentique.

Le mot arabe pour « malheur » est « wil ! » et il a une connotation péjorative. Dans le « Arabic English lexicon » d'Edward William Lane, à la page 2970, nous voyons que ce mot est dit à quiconque est victime d'un procès ou d'une infortune, ou à celui à qui l'on souhaite la miséricorde de Dieu et la délivrance de cette infortune. C'est aussi utilisé pour sermonner et réprimander une personne sur le point de sombrer dans la destruction.

Il est donc clair qu'Ali croyait que bruler des humains était permis dans l'islam.

Et si vous n'êtes pas convaincu, nous tirons du website islamique bien connu « Islamqa.info » :

Ali dit: « Malheur à Ibn Abbas », il est possible qu'il ne soit pas d'accord avec son objection, et pense que la prohibition voulait dire que c'était détestable parce qu'Ali pensait que bruler était permis, comme le fit Khalid ibn al Walid et d'autres, adoptant une position sévère envers les mécréants, et du coup leur infligeant une sévère punition.

Il apparait encore une fois qu'Ali pensait que brûler des humains avec le feu n'était pas considéré comme diabolique mais qu'il s'agissait seulement une pratique détestable (ou makrooh) qui, en certaines circonstances, était permise en fait.

Alors qui a raison dans cette situation? Ali qui brûle, ou ibn Abbas qui ne brûle pas?

Alors je pense que la meilleure question que nous devons nous poser est: qui a le plus d'autorité en islam? Ali, ou ibn Abbas?

Les deux étaient de proches compagnons de Muhammad, mais souvenez-vous qu'Ali était le quatrième calife bien guidé après Muhammad. Et c'est un niveau d'autorité qu'ibn Abbas n'a jamais eu.

La suite est ce qu'enseigna Muhammad aux Musulmans à propos des califes bien guidés.

Dans les Sunan Abu Dawood vol. 5 hadith n°4607 nous lisons:

[Muhammad] a dit: « Je vous enjoins à craindre Allah et d'entendre et d'obéir, fut-ce un esclave éthiopien. Ceux qui vivront après moi verront de grandes disputes: vous devez adhérer à ma

sunnah et à la voie du Califat bien guidé. Arrêtez-vous à cela et tenez-vous-en à cela. » Et ce hadith est sahih ou authentique.

Ali n'était pas seulement l'un des Califes bien guidés qui doit être suivi. Nous trouvons également dans les Sunan Ibn Majah vol. 1 hadith numéro 154 que Muhammad lui-même a dit qu'Ali était le meilleur juge islamique, tandis que dans le Sahih Bukhari vol. 6 hadith n° 4481, nous apprenons que Omar le deuxième calife bien guidé considère également Ali comme le meilleur juge.

Par conséquent, les Musulmans doivent en conclure que Ali, par son jugement et sa compréhension légale de l'Islam, fait plus autorité que ibn Abbas.

Nous avons donc consulté la compréhension, le jugement et les actions des califes bien guidés et ce faisant, nous avons pris connaissance des règles islamiques correctes qui stipulent que le fait de brûler des êtres humains par le feu est permis dans l'Islam.

En réalité, de nos jours, les érudits islamiques permettent toujours cette affreuse pratique dans certaines circonstances.

Par exemple, sur le site islamique bien connu islamqa.info, nous voyons que cela est permis dans les règles légales islamiques suivantes: comme châtiment pour crime similaire, ou encore, comme une punition de représailles, ou comme punition pour les homosexuels.

Donc les Musulmans qui affirment que l'Islam interdit de brûler des personnes sont simplement peu instruites ou dans le déni.

Chers Musulmans, avez-vous remarqué que l'Islam vous place de force dans une situation difficile. D'un côté, le Coran commande aux Musulmans de suivre Muhammad qui a lui-même brûlé des gens mais qui plus tard a décidé d'interdire cette pratique. Mais d'un autre côté, Muhammad commande aux Musulmans de suivre les Califes bien guidés, et les premier et quatrième califes bien guidés ont brûlé des gens. Vous pouvez voir ici la confusion et la situation difficile que présente l'Islam.

A présent, pour résumer cette vidéo, nous avons vu que les sources islamiques nous informent que Muhammad a déjà brûlé des gens. Muhammad a par la suite interdit cette pratique mais deux de ses califes bien guidés et un autre compagnon, Khalid ibn Al Walid ont continué à brûler des gens.

Donc, quel serait mon conseil pour les Musulmans ? Mon conseil est de ne pas brûler des gens. Continuez simplement à supposer que seul Abbas avait une opinion correcte, qui était de ne pas brûler des gens.

Je vous demande de rejeter les pratiques premières de Muhammad. De rejeter Khalid ibn Al Walid. De rejeter le calife bien guidé Abu Bakr, De rejeter le calife bien guidé Ali. De rejeter les règles islamiques des érudits musulmans. Et s'il vous plaît, de rejeter l'état islamique.

Le seul problème est que si vous vous rangez du côté de ibn Abbas et que vous rejetez toutes les hautes autorités musulmanes, vous devez alors accepter le fait de tuer les apostats, puisque telle était l'opinion de ibn Abbas.

Hum, tout bien réfléchi, laissez-moi changer mon conseil. Mon nouveau conseil est juste de rejeter l'Islam.Sans aucun doute, la non-violence est la meilleure alternative.

Que Dieu vous bénisse et merci d'avoir regardé cette vidéo.